

# Sri Lanka



DÉLAIS INDICATIFS  
J + 6 / 7

CAPITALE  
**COLOMBO**

		AFFRANCHISSEMENT COLISSIMO INTERNATIONAL	EMBALLAGE PRÉAFFRANCHI COLISSIMO PRÊT-À-ENVOYER MONDE
CARACTÉRISTIQUES	Zone tarifaire	C	Monde entier
	Engagement de délais	Non	
	Suivi	Oui, jusqu'à la sortie de France métropolitaine	
	Poids max	20 kg	7 kg
	Dimensions max envoi standard	L+l+h = 150 cm avec L = 100cm	-
	Dimensions max dérogatoires (Suppl. 6 €)	150cm<L+l+h≤200cm et/ou L>100cm	-
OPTIONS	Recommandation	Non	-
	Indemnisation Ad Valorem	Oui, jusqu'à 1000€	-
	Avi de réception	Oui	-
	Valeur déclarée	Non	-
	Emballage à affranchir	Oui, 1 à 7 kg selon formats	-
INTERDICTIONS	<b>Principaux objets interdits</b> Cigarettes, huiles végétales, biscuits, sucre, toutes conserves, parfumerie, mouchoirs, bijoux, savons, crayons, stylos, gommages à effacer. Dispositions générales pages 13 à 15. Liste complète : <a href="http://www.upu.int/uploads/tx_sbdownloader/listCustomsProhibitedArticlesFr_01.pdf">http://www.upu.int/uploads/tx_sbdownloader/listCustomsProhibitedArticlesFr_01.pdf</a>		

## Dispositions spéciales :

Colis-cadeaux : 1 - L'importation au Sri Lanka n'est pas réglementée en fonction d'objets nommément désignés, mais en fonction de leur valeur et de leur quantité. Toute personne est en droit de recevoir des cadeaux (à l'exception de saris, tissus de confection, textiles, fleurs et plantes à fleurs) à conditions que : • l'importation n'entraîne pas l'envoi de fonds à l'étranger • les marchandises soient importées de bonne foi pour usage personnel • les marchandises ne soient pas importées dans des quantités en usage dans le commerce et en vue de leur revente • l'importation n'entraîne pas d'infractions aux dispositions régissant l'importation et qu'elle ne soit pas considérée comme allant à l'encontre des intérêts du public. 2 - Les importations d'autres objets, y compris celles des objets énumérés ci-dessus (saris, tissus de confection, textiles, fleurs et plantes à fleurs), peuvent également être autorisées après étude de chaque cas et moyennant délivrance d'une licence d'importation. Dispositions générales page 20.